

Février 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En prolongement de notre précédent courrier de juin 2008, nous avons souhaité faire avec vous après six mois, un point d'étape sur l'évolution du dossier de la Tour HERMITAGE et du relogement des locataires des DAMIERS.

En effet le Maire, récemment lors du Conseil Municipal du 15 décembre, a cru bon de rappeler son attachement à la réussite de ce projet en disant clairement que « si cette opération ne se faisait pas, ce serait dommage pour Courbevoie ».

En ce qui nous concerne et au nom des deux groupes d'opposition, nous souhaitons réaffirmer notre ferme opposition à ce projet qui ne représente aucun avantage pour notre ville et ses habitants.

La destruction de logements, le déplacement de familles qui ont toute leur place dans le quartier des Damiers et à Courbevoie, est inacceptable et ne répond à aucun intérêt général. Ce projet ne servira qu'à renforcer une opération immobilière spéculative sans aucune conséquence positive sur la vie quotidienne des familles concernées et des Courbevoisiens.

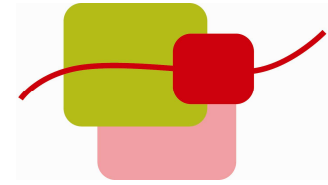
Le Maire de Courbevoie a mis en place un groupe de travail chargé de suivre le relogement des locataires, composé d'un élu de chacun des groupes du Conseil Municipal, de représentants de la société Logis Transports et de fonctionnaires municipaux. Le groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » est représenté par Anthony KLEIN et le groupe « Mouvement démocrate Courbevoie » par Martine VOLARD. La Ville a refusé d'y intégrer des habitants, malgré notre demande.

Nous rappelons que ce groupe ne dispose d'aucun pouvoir décisionnaire quant aux relogements. Il a pour unique vocation d'informer la Ville et les conseillers municipaux des relogements effectués ou en cours. Pour notre part, nous avons accepté de participer à ce groupe de travail afin de nous assurer que le bailleur assume toutes ses obligations et respecte les droits des locataires, sans pression sur eux. Notre participation à ce groupe ne remet pas en cause notre désaccord sur ce projet.

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois les 28 novembre 2008 et le 22 janvier 2009.

En l'état des informations collectées, la situation est à ce jour la suivante :

1. Logis Transport a signé une promesse de vente avec la société Hermitage mais la réalisation effective de cette vente est conditionnée au relogement de tous les locataires. Cette clause n'est pas limitée dans le temps.
2. En dépit du retrait de l'architecte Jacques Ferrier, la société Hermitage dit pouvoir maintenir le projet, qui a été confié à Norman Foster.
3. L'enquête sociale montrerait qu'une très grande majorité des locataires est éligible par ses revenus à des logements sociaux ou intermédiaires inférieurs aux prix du marché (91% des INFRAS et 77% des DAMIERS).



4. Le relogement d'une cinquantaine de familles dans l'immeuble LES IRIS est toujours à l'étude mais ce projet est très loin d'être opérationnel, en proie à de multiples difficultés administratives, architecturales et règlementaires.
5. Au 22 janvier, ce ne sont que huit appartements du patrimoine de LOGIS TRANSPORT et du LOGEMENT FRANCILIEN qui ont pu être mis à disposition des demandeurs.

Dans ces conditions, nous nous devons d'informer ensemble, les locataires sur leurs droits et sur les obligations de leur Bailleur LOGIS TRANSPORT.

1. **Aucun locataire ne doit se sentir menacé. Chaque famille est libre de refuser une proposition qui ne lui conviendrait pas. Aucune limite de temps ne peut être imposée par LOGIS TRANSPORT ou tout autre intervenant qui représenterait cette Société.**
2. **C'est à LOGIS TRANSPORT et à cette seule Société qu'il appartient de proposer des solutions de relogements pérennes, décentes et correspondant aux besoins réels des locataires et de leurs revenus.**
3. **LOGIS TRANSPORT doit parfaitement entretenir son immeuble et tous les locataires sont en droit d'exiger un entretien exemplaire (petit entretien et gros œuvre).**
4. **La vente définitive éventuelle ne peut intervenir sans le relogement préalable de tous les locataires.**

Il ne saurait être question de double langage ou de désinformation par qui que ce soit sur ces conditions élémentaires qui sont de droit.

Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'état, personne ne peut et ne doit vous presser et exiger de chacun de vous des décisions trop rapides et mal préparées. Chacun a tout son temps pour réfléchir et accepter en toute connaissance de cause une proposition qui le satisfait pleinement. Rien ne vous oblige à accepter.

Pour notre part, nous continuons de défendre un projet de rénovation et de redynamisation du quartier.

Nous continuerons évidemment de vous informer des suites de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments solidaires les plus sincères.

Martine VOLARD

Présidente du Groupe « Mouvement
Démocrate Courbevoie »



Jean-André LASSERRE

Président du Groupe PS, Verts et PCF
« Une autre Ambition pour Courbevoie »





Une autre ambition pour Courbevoie